Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260219-2026021912-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 19 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 06 février 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire, Madame Fanny LARMET, Monsieur Cédric NAYL, Madame Annick CARDON, Monsieur Jack NOËL, Adjoints, Monsieur Jacques SELO, Madame Christina JARNO, Monsieur Didier GRELIER, Madame Salomé GUILLEMAUD, Monsieur Jean MORIN, Monsieur Gérard GUILLAUME

Étaient absents excusés et représentés : Monsieur Loïc LE PIOUFFLE par Monsieur Didier GRELIER, Madame Viviane LE GOFF par Monsieur Nicolas JAGOUDET, Monsieur BOEFFARD Cyrille par Monsieur MORIN Jean

Étaient absents : Madame Nicole de BERRANGER, Monsieur Alain ROZE, Monsieur Didier COMMUN, Madame Lucia BERTHERAT, Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 14
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Fanny LARMET

--*-*-*-*-*-*-*-*-*

2026.02.19-12 : PARKING DU TERTRE - CONVENTION AVEC MORBIHAN ENERGIES POUR LE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
(Rapporteur : Monsieur Jack NOEL, Adjoint)

Dans le cadre de la réalisation de l'éclairage public du Parking du Tertre, il est prévu la mise en place du matériel d'éclairage, opération N°56091C2025016.

Il est proposé de confier ces travaux à Morbihan Energie qui a évalué la contribution de la commune de la façon suivante :

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 38 869.86 € HT soit 46 643.83 € T.T.C.
La participation de Morbihan Énergies est de 6 104.96 €, correspondant à 30 % du montant de l'opération plafonné à 20 349.86 €.

Ces montants prévisionnels seront susceptibles, le cas échéant, de réajustement à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :
- **PRESENTS** : 11 - **VOTANTS** : 14
- **Abstentions** : 0 - **Suffrages exprimés** : 14 - **Majorité absolue** : 8
- **POUR** : 14 - **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » le 4 février 2026, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de financement et de réalisation relative à la mise en place du matériel d'éclairage du lotissement Le Hameau de Bellevue Tranche 3 – impasse de la métairie ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-215600917-20260219-2026021912-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Fanny LARMET

MAIRIE de JOSSELIN
MORBIHAN (56120)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.